

# ACCOMPAGNEMENT MONTAGE DE DOSSIER SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DE LA FILIERE EQUINE AAP EQUI (HORS HIPPODROME)

Le second Plan Région Filière Équine a été adopté par la Région Hauts-de-France pour la période 2023-2026. Celui-ci contient un Appel à projets pour le soutien aux investissements de la filière équine. Le Conseil des Chevaux Hauts-de-France propose de vous accompagner dans le montage de votre dossier.

## Fiche d'inscription

**Date limite d'inscription : au plus tard 5 jours avant la date de la session retenue.**

Ces accompagnements sont intégralement pris en charge par le CCHDF, avec le soutien de la Région Hauts-de-France, dans le cadre du Plan Régional Filière Équine.

Date d'audit souhaitée (en visio)	<input type="checkbox"/> Jeudi 16 février 2023 de 14h à 17h <input type="checkbox"/> Mardi 21 février 2023 de 14h à 17h <input type="checkbox"/> Jeudi 23 février 2023 de 14h à 17h
--------------------------------------	---

### Informations :

Nom :	
Prénom :	
Structure :	
SIRET :	
Secteur d'activité :	
Adresse	
Mail	
Tél. :	

**Nombre de places limité :** 6 personnes par session

**Inscription :** envoyer la fiche d'inscription complète au plus tard 5 jours avant la date de la session, à :

[fcarpentier@chevaux-hauts-de-france.com](mailto:fcarpentier@chevaux-hauts-de-france.com)

**Informations :** Fanny CARPENTIER – Tél. : 06 70 85 07 59 – [fcarpentier@chevaux-hauts-de-france.com](mailto:fcarpentier@chevaux-hauts-de-france.com)

## [EQUI2.0] Soutien aux investissements de la filière équine

**LIEN VERS LE DISPOSITIF SUR LE SITE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE :**

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=EQUI2.0>

Date de dépôt des dossiers en ligne : du 02/01/2023 au 15/03/2023

Objet :

- développer les activités économiques pérennes dans la filière équine,
- maintenir et créer de l'emploi,
- favoriser le bien-être animal et humain,
- renforcer l'innovation,
- limiter les impacts environnementaux.

Bénéficiaires :

- Les entreprises immatriculées dont le chiffre d'affaires des trois derniers exercices provient à plus de 50% d'une activité équine ou transverse à l'activité équine ;
- Les établissements d'enseignement et de recherche agricoles ;
- les associations déclarées dont l'activité principale est une activité équine ou transverse à l'activité équine

Vous avez un projet d'investissement visant le développement d'une activité en lien avec les équidés dans les domaines suivants :

- pension, gardiennage de chevaux ;
- débouillage, dressage, pré-entraînement, entraînement ;
- enseignement de l'équitation ou coaching ;
- rééducation ou bien-être du cheval ;
- traction équine ;
- reproduction et élevage ;
- médiation équine (dont équithérapie) ;
- organisation de promenades ;
- activités connexes (par exemple, entreprises innovantes) ou artisanales en lien avec les équidés (maréchal-ferrant, sellier, bottier ...).

**IMPORTANT** : Les travaux pour lesquels l'aide est demandée ne doivent pas être démarrés avant le dépôt du dossier complet.